

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DE ZONE ATLANTIQUE DU 31/07/2020

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Atlantique du 29/05/2020, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région Atlantique et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 31/07/2020 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

Absents

Excusés

Ingrid Rezeau	CFTC	RDP Atlantique
Ndombasi John	CFTC	RDP Atlantique
Moussa Doumbia	CFTC	RDP Atlantique

Questions :

- 1- Sur le site DS SMITH Packaging Carhaix, les visières de sécurité ont été livrées très tardivement, après tous les autres secteurs, et n'ont pas eu de masque pas de visières, n'ont pas eu de masques ni de gel hydro alcoolique. Les produits divers précités ont été fournis par le client en attente d'une livraison Challancin Prévention et Sécurité (CPS).
Pourtant dans votre réponse RDP de la réunion de mai 2020, vous nous avez confirmé que les agents étaient tous équipés en visières sur l'agence de Nantes.
- La section SNEPS-CFTC souhaite connaître les raisons de la livraison tardive du matériel de protection aux agents des secteurs autre que Nantes.

Concernant la mise en place des EPI covid-19, après échange avec le client, celui-ci prenait à sa charge la mise en place de masques, de gel hydroalcoolique et de produit désinfectant
Le chef de secteur de Brest a vérifié par lui-même cette mise en place et à pallier au manque de gel et de produit désinfectant, tous les agents on leur dotation.
CPS met tout en œuvre pour garantir la sécurité des salariés vis-à-vis du risque COVID.

- 2- Sur le site LIVBAG Pont de Buis il n'y avait pas de visières de sécurité de livrées le 4 juillet dernier. Ni de masque, ni de gel hydro alcoolique. Les visières auraient été fournies par le client.
- La section SNEPS-CFTC souhaite savoir s'il était convenu que le client donne les visières aux agents exerçant sur ce site. Ce qui paraîtrait étonnant puisque qu'il a été clairement confirmé lors de la réunion de CSE d'avril 2020 que Challancin a eu toutes les visières début avril et que chaque agent devait en avoir une fournie par Challancin Prévention et sécurité (CPS).

Concernant la mise en place des EPI covid-19, après échange avec le client, celui-ci prenait à sa charge la mise en place de masques, de gel hydroalcoolique et de produit désinfectant
Le chef de secteur de Brest a vérifié par lui-même cette mise en place et à pallier au manque de gel et de produit désinfectant, tous les agents on leur dotation.
CPS met tout en œuvre pour garantir la sécurité des salariés vis-à-vis du risque COVID.

- 3- Sur le site de l'ENSTA Bretagne Brest, Les visières de sécurité seraient également arrivées tardivement (fin juin). Une vingtaine pour qu'elles soient ensuite dispatchées sur différents sites (sans pour autant qu'il n'y ait de consignes claires à ce sujet).
-La section SNEPS-CFTC souhaite avoir des détails sur l'organisation de la distribution du matériel CPS destiné aux agents sur tout le secteur Atlantique.
-Nous attirons votre attention sur l'image de la société renvoyée aux clients de ces sites au regard sur ces ratés de distribution. Que peuvent en tirer comme conclusions des clients qui constatent que du matériel de protection livré par CPS n'est arrivé à ses agents que trois mois après le confinement ?

Concernant la mise en place des EPI covid-19, après échange avec le client, celui-ci prenait à sa charge la mise en place de masques, de gel hydroalcoolique et de produit désinfectant
Le chef de secteur de Brest a vérifié par lui-même cette mise en place et à pallier au manque de gel et de produit désinfectant, tous les agents on leur dotation.
Un protocole d'accès restreint au poste de garde a été mis en place par le client afin que les agents gardent la distanciation et évite tous contact
CPS met tout en œuvre pour garantir la sécurité des salariés vis-à-vis du risque COVID

- 4- Il y aurait des retards dans la livraison des tenues sur le secteur Brest, sites LIVBAG DS SMITH. Notamment certaines tailles de polos (M et XL) ou pointure 41 et 45 en chaussures.
-La section SNEPS-CFTC souhaite connaître la procédure exacte que doit faire un agent du secteur Atlantique pour renouveler sa tenue (mail ? personnes à contacter ? Conduite à tenir ?)

La demande doit être faite auprès de leur chef de secteur qui élabore une demande auprès du directeur d'agence. Puis celui-ci fait valider son bon de commande par le directeur régional
Lorsque la commande arrive en agence, le chef de secteur en fait la transmission aux agents
Une note de service sera faite sur le sujet.

- 5- M. Romain PRIOUX a été mis en absences injustifiées parce qu'il n'avait pas les moyens matériels de se rendre à cette convocation pour cette formation. Il l'a déclaré à son encadrement. En effet, il avait été auparavant à une précédente formation sans jamais recevoir le remboursement de ces frais. Si CPS lui avait remboursé ces frais, il n'y aurait pas eu d'histoire puisque M. PRIOUX aurait pu se rendre à cette formation.
Il a d'ailleurs eu des échanges à ce sujet avec le service DRH au siège.
-La section SNEPS-CFTC souhaite connaître les raisons du retard des remboursements des frais de M. PRIOUX.
-La section SNEPS-CFTC déplore que la Direction n'ait pas proposé l'avance des frais pour M. PRIOUX pour sa dernière convocation à une formation, alors que ça se fait sur certains secteurs.

Le retard des frais de remboursement est regrettable, mais la procédure de remboursement est révisée pour que celle-ci fonctionne mieux et plus rapidement.
Le COVID n'a pas aidé pour le remboursement des frais et a pu engendrer des retards.
CPS ne pratique pas l'avance de frais et nous mettons tout en œuvre pour accélérer le traitement des remboursements



Mr PRIOUX, à bien reçu le remboursement de ces frais lié à sa formation précédente mais celui-ci à refuser de se rendre à la dernière convocation de formation car il nous a manifesté que le remboursement était insuffisamment.

Toutes les mesures covid-19 ont été mises en place par le centre de formation

TROCHON Nicolas
Directeur d'agence